

DÉCLARATION LIMINAIRES

FNTE
la
cgt

www.fnte.cgt.fr

CSA Ministériel du 18 décembre 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Une fois n'est pas coutume, **la CGT** débute cette déclaration liminaire par l'expression de son soutien total et sans faille à sa Secrétaire Générale, Sophie Binet. **Quand la vérité offense, la solidarité s'impose.**

Sophie Binet, Secrétaire Générale **de la CGT**, est mise en examen pour avoir usé d'un dicton imagé et bien ancré dans la sagesse populaire face à l'attitude de certains dirigeants économiques. Cette poursuite fait suite à une plainte du lobby patronal Ethic, présidé par Sophie Dementhon et financé par des milliardaires d'extrême droite.

Nous refusons l'hypocrisie et la langue de bois. Nous refusons que le débat social se tranche dans les tribunaux.

À l'attention de ces chefs d'entreprises qui s'offusquent des mots tout en méprisant les actes : n'est-il pas violent de menacer de quitter le « vaisseau France » après avoir accumulé des fortunes grâce aux aides publiques, aux infrastructures et au système éducatif de notre pays ?

Nous l'affirmons, « Les rats quittent le navire », n'est pas une injure, mais le constat amer d'un comportement irresponsable. Elle illustre une réalité : celle de la fuite des capitaux et des responsabilités face à l'effort collectif.

Si qualifier ainsi la déloyauté envers la Nation constitue un délit, alors nous sommes tous coupables de clairvoyance.

Oser trainer la secrétaire générale d'une des principales organisations syndicales devant les tribunaux pour de tels propos est grave. Il s'agit d'une procédure bâillons visant à nous impressionner nous les militants et militantes qui au quotidien dénonçons contre vents et marées la violence des politiques patronales.

A travers Sophie Binet, c'est toute **la CGT** et l'ensemble du mouvement syndical qui est visé. D'ailleurs, il ne s'agit malheureusement pas d'un fait isolé. Des milliers de syndicalistes sont poursuivis devant la justice ou victimes de procédures de licenciements.

Cette mise en examen confirme l'urgence de protéger les libertés syndicales. Les syndicalistes n'ont rien à faire devant les tribunaux mais devraient au contraire être soutenus pour leur action au service de l'intérêt général.

Partout dans le privé comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, au sein de notre ministère, les poursuites contre les militants syndicaux doivent cesser, les procédures bâillons, la répression et la discrimination syndicale doivent être très sévèrement sanctionnées.

Nous réaffirmons donc ici notre accord total avec ses propos : le grand patronat français qui menace de quitter le pays pour des raisons fiscales se rend coupable d'abandon.

Nous avons raison de nous inquiéter de la protection des libertés syndicales lorsque nous sommes saisis par **nos représentants CGT** de l'ONAC VG qui dénoncent la stigmatisation de **l'action CGT**, première organisation du site, régulièrement disqualifiée et présentée comme non constructive dès qu'elle exerce ses missions de défense des salariés. Cette remise en cause du rôle du syndicat est une atteinte au dialogue social au sein d'un établissement dédié à la réparation et à la solidarité et qui en interne génère de la souffrance.

Nous vous ferons l'économie de la lecture de la totalité du courrier, mais nous vous le transmettrons, car nous estimons qu'il y a urgence à agir pour le respect du droit et de l'intervention syndicale, mais aussi pour la protection des salariés aujourd'hui en grande souffrance.

La CGT réaffirme avec force son attachement à la paix et son refus de toute logique « d'économie de guerre » contraire aux intérêts des peuples.

Il est impératif que la France retrouve son indépendance et sa souveraineté. Cela est d'autant plus vital que certains discours officiels cherchent à préparer les esprits à l'inacceptable. **La CGT** dénonce fermement toute tentative de choc psychologique visant à conditionner l'opinion publique. Déclarer au congrès des maires que le peuple devrait « accepter de perdre ses enfants », comme l'a fait le Chef d'État-Major des Armées, est une provocation grave et dangereuse.

La semaine suivante le président de la République annonçait l'instauration d'un service national volontaire...Institué dès l'été 2026 pour une période TEST et intégralement coordonné par le ministère des Armées... 1 mois de formation initiale pour apprendre les rudiments de la vie militaire acquérir l'esprit de discipline, se former au maniement des armes, à la marche au pas entre autres.

Les volontaires seront ensuite affectés au sein d'une unité militaire durant 9 mois sur le territoire national. A l'issue de ce service, les jeunes pourront reprendre leurs études, trouver du travail, tout en intégrant la réserve opérationnelle.

Pour la CGT, le service national volontaire ne saurait pallier le manque d'emplois publics, ni préparer la jeunesse à des sacrifices qu'elle n'a pas choisis. Derrière le « service national volontaire », nous refusons toute tentative de conditionnement idéologique de la jeunesse et toute remise en cause du choix libre et conscient de l'engagement.

3 000 jeunes en 2026 ; 10 000 en 2030 et 50 000 en 2035, l'effort nécessitera l'actualisation de la LPM 26-30 et de prévoir un budget supplémentaire de plus de 2 milliards d'€.

Notre pays traverse aujourd'hui une crise politique et économique profonde, marquée par une instabilité gouvernementale sans précédent. C'est dans ce contexte particulièrement délétère que s'inscrivent les débats autour du Projet de Loi de Finances et du PLFSS 2026, placés sous le signe de la réduction de la dette publique et d'une nouvelle cure d'austérité. Une fois encore, ce sont les plus modestes qui en paieront le prix.

Une chose est sûre, c'est que la mobilisation des salariés et le débat parlementaire ont permis de supprimer de nombreuses horreurs du budget de la sécurité sociale notamment la suppression de 2 jours fériés, la désindexation des pensions de retraite jusqu'en 2030, le gel des prestations sociales qui augmenteront donc de 1,4%, le doublement des franchises et participation médicale, l'abandon de la réforme de l'assurance chômage et les 4 milliards de coupes budgétaires imposées aux précaires et privés d'emploi.

Le point essentiel inscrit dans ce Projet de Loi de Finances est la suspension de la réforme des retraites jusqu'aux prochaines élections présidentielles. **Pour la CGT**, il ne s'agit là que d'une première étape vers l'abrogation de cette réforme, le maintien de la retraite par répartition et la revendication de la retraite à 60 ans à taux plein.

A l'ordre du jour de ce CSA ministériel de fin d'année, le traditionnel arrêté de restructuration définit les mesures de transformation des directions, des services et établissements publics du ministère des armées et des anciens combattants.

Il y a décidément des traditions de décembre dont **la CGT** souhaiterait se passer car ce principe est devenu routinier, tous les ans à la même période, le ministère nous présente les chiffres des postes supprimés, délocalisés ou tout simplement modifiés.

Encore en 2026, ceux sont 2 787 postes concernés par ces mesures et donc autant de personnels subissant les conséquences de ces décisions.

Pire, on pourrait se dire que sur ce nombre total de postes, seulement 383 sont supprimés mais ce sont 383 de trop. **La CGT** ne s'habituerà jamais aux restructurations continues au sein de notre ministère et cela peu importe la façon dont on la nomme.

Nous avions évoqué lors du précédent CSA ministériel la situation de l'EPA SHOM dont la direction prévoit toujours un plan de départs volontaires pour compenser l'émergence de nouveaux postes à créer dans le cadre du projet SHOF.

La CGT dénonce à nouveau ces prévisions de suppressions de 50 postes et non pas les 40 initialement prévus.

L'établissement n'est pas en marge du ministère, cela a été rappelé lors du précédent CSA-M et **la CGT** s'interroge de l'absence de l'EPA dans l'arrêté qui nous est proposé ce jour. L'EPA SHOM a établi son propre arrêté de transformation afin d'entériner en interne sa chasse aux sorcières sans se prévaloir des instances ministérielles.

Ca ne règle pas le problème de fond mais **la CGT** revendique que l'EPA s'astreigne aux règles communes, comme tout autre établissement du ministère, et qu'il apparaisse dans les annexes.

Les chiffres des 2 employeurs qui suppriment le plus de postes, le SID et le SSA, sont alarmants. Ils représentent à eux seuls plus de la moitié des suppressions de postes de l'année. Dans ce cadre et avec moins de moyens RH, quelles seront les incidences sur les missions et les activités ?

Les mesures d'accompagnement montrent leurs limites dès lors que les personnels sont affectés sur des métiers spécifiques, quelles sont les possibilités de reclassement ?

La CGT ne se satisfait pas du discours qui consiste simplement à voir la restructuration comme une opportunité de carrière pour le personnel. La planche fournie avec les chiffres des 94 personnels restant à reclasser au titre des opérations antérieures à 2024 en est la preuve.

Au titre des transformations, la réforme ADP PC est généralisée à l'ensemble des établissements à l'été 2026, cette ré-internalisation de la gestion RH, après avoir été centralisée au sein des GSBDD durant 15 années, mais aussi remodelée, rationalisée à plusieurs reprises, reviendra donc au sein des établissements mais en mode dégradé.

Des employeurs s'inquiètent aujourd'hui de la reprise de l'activité avec des moyens RH sous dotés, sans doute des pertes de compétences dans certains domaines RH, des besoins en formation nécessaires et surtout un impact sur la santé au travail des personnels aussi bien des personnels gérés que gérants.

La CGT souhaite que cette ré-internalisation réussisse et pour cela qu'elle s'accompagne de création de postes supplémentaires, les CARTEC des directions ne semblent malheureusement pas aller dans ce sens.

Toujours sur ce point, **la CGT** demande qu'il y ait une vigilance auprès des personnels affectés dans ces postes RH. Cherchant d'ores et déjà à se positionner sur les postes ouverts, nous avons connaissance que toute mobilité sera bloquée jusqu'à l'été 2026. Une communication auprès des employeurs et des personnels serait la bienvenue pour éviter la foire d'empoigne.

On nous prépare donc à une nouvelle année blanche, à une période d'austérité où les plus riches n'ont jamais été aussi riches et la répartition des richesses aussi faible. La signature des NAO à NAVAL GROUP constitue un bon exemple avec une direction qui fait des bénéfices record, a un carnet de commande qui explose à 30 milliards d'€ mais conclut des NAO plus faibles qu'en 2025.

En revanche, l'entreprise est capable de prendre des mesures pour les PMAD, donc des personnels du ministère, prise en charge des 10% de perte en cas de maladie, réflexion sur la prise en charge de la journée de carence, diverses primes et des droits d'avancement qui vont du simple au triple par rapport aux autres personnels du ministère.

Ce qui est possible pour certains devrait l'être aussi pour les autres. Ce que l'on a appelé durant de nombreuses années « le statut en or » ne l'est plus vraiment.

Depuis fin 2016, tous ces groupes de travail pour œuvrer à l'amélioration du statut d'ouvrier de l'état pour qu'au 1^{er} janvier 2026, le premier groupe et échelon d'embauche en zone d'abattement à -2,7 se retrouve en dessous du SMIC.

La création des groupes sommitaux est une bonne chose pour le peu de personnels qui y accèdent, **la CGT** revendique une augmentation générale et régulière des salaires et pas seulement par le biais du déroulement de carrière.

Il y a une urgence absolue à revaloriser les salaires en tenant compte de l'augmentation du SMIC comme il est impératif de réévaluer les grilles de salaires et indiciaires.

Il y a également urgence à CDIser les contractuels, le maintien dans des CDD, dans des contrats de projet n'est plus acceptable. Ce n'est pas de cette manière que le ministère réussira à attirer et conserver des compétences nécessaires aux activités et missions des employeurs.

Sur le volet fidélisation, grâce aux mobilisations des personnels des AIA qui ont permis la tenue des groupes de travail, **la CGT** voit comme première mesure des 140 postes supplémentaires autorisés par BERCY pour l'accès au Groupe VII.

La CGT revendique que ces mesures soient pérennisées et élargies aux autres groupes. Faire accéder les personnels au groupe VII en leur ayant reconnu la reprise d'ancienneté à l'embauche est pour certains une opération à cout 0. Cette mesure est d'autant plus incompréhensible si c'est pour créer un goulot d'étranglement dans le groupe supérieur. Pour un déroulement de carrière complet, **la CGT** revendique de revoir l'ensemble du système d'avancement et les droits nécessaires.

De nombreux points de communication sont à l'ordre du jour. Celui de l'ASCAA pour lequel **la CGT** apprécie le report de validation pour plusieurs raisons :

Tout d'abord, le projet d'arrêté présenté en réunion multilatérale récence à notre avis des incohérences et il est impératif de pouvoir faire remonter les ajustements.

Ensuite, **la CGT** estime que le décret, qui depuis 2001 est lié à des activités de réparation navale, est trop restrictif. Il devrait être étendu au travail sur l'amiante et donc aux métiers et aux lieux d'activité en lien avec une exposition.

Pour **la CGT**, ce décret ne devrait pas exister dès lors que les personnels ne sont pas exposés à cette fibre meurtrière. Malheureusement, ce n'est pas le cas et même si la priorité reste la protection des personnels, il n'en demeure pas moins que l'exposition doit continuer à se traduire par des droits à compensation.

Enfin, et pour reprendre les éléments précédents, dès lors que le ministère n'a pas la capacité d'éradiquer complètement l'exposition à l'amiante, **la CGT** revendique qu'aucune date de fin d'exposition ne soit notifiée.

La CGT utilisera le délai supplémentaire pour s'assurer qu'aucun d'établissement ni aucune profession ne soit oubliés mais aussi pour faire des propositions d'ajout en prenant en compte le travail sur amiante et pas uniquement les activités de réparation navale.

C'est une question d'équité, dès lors que l'activité exercée expose le personnel à la fibre, il est normal que celui-ci puisse faire valoir ses droits.

Un autre sujet de communication est prévu à l'ordre du jour et pas des moindres puisque c'est celui qui concerne les élections professionnelles de décembre 2026. Nous sommes à moins d'un an de ces échéances électorales et il devient urgent de connaître les cartographies des scrutins directs afin de pouvoir entamer le travail de constitution des listes.

Ces élections dans l'ensemble de la Fonction Publique mais aussi au sein de notre ministère sont un enjeu considérable. Dans ce cadre, il est important que les organisations syndicales puissent avoir le maximum d'éléments pour se projeter.

A ce titre, **la CGT** rappelle son opposition à la modification du périmètre des CAPSO qui doit, à minima, être maintenu dans le format actuel.

La CGT souhaite évoquer 2 derniers points avant de clore sa déclaration liminaire, il s'agit de l'octroi de primes spécifiques :

La première est la prime IMOMA octroyée aux personnels des Bases Aéronautiques Navales et dépendants de la Marine. **La CGT** dénonce la suppression de cette prime pour certains personnels civils et demande une intervention de la DRH-MD pour que les personnels concernés soient rétablis dans leur droit.

La seconde concerne les salariés travaillant dans le domaine du nucléaire. Certains personnels sont exclus du dispositif car leur emploi est identifié avec les métiers de leur employeur. **La CGT** revendique qu'il y ait une réflexion sur le sujet afin que les salariés soient intégrés dans le dispositif.

C'est le cas pour les métiers du nucléaire, c'est aussi le cas pour les métiers du numérique. **La CGT** souhaite avoir des échanges avec les services du ministère sur l'octroi de primes liées à ces métiers spécifiques.

Merci de votre attention.